

# Bulletin

de la SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

Tome 123  
Fascicule 2

1995

NAKAMAYE (M.). — Multiplicity Estimates and the Product Theorem .....	155
LANNES (J.) et ZARATI (S.). — Théorie de Smith algébrique et classification des $H^*V-U$ -injectifs .....	189
RATIU (A.). — Le calcul des invariants $\theta_p$ des espaces lenticulaires .....	225
AYTUNA (A.). — Extension operators for analytic functions defined on certain closed subvarieties of a Stein space .....	243
HUBERT (P.). — Complexité de suites définies par des billards rationnels .....	257
FERENCZI (S.). — Les transformations de Chacon : combinatoire, structure géométrique, lien avec les systèmes de complexité $2n + 1$ .....	271
MONTEIRO FERNANDES (T.). — Microlocalisation of $D$ -Modules along a submanifold .....	293

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique  
pages 155-327

## Périodicité

Le *Bulletin de la Société Mathématique de France* publie quatre fascicules par an. Il est doté d'un supplément, les *Mémoires de la Société Mathématique de France* publiant quatre ou cinq numéros par an.

## Diffusion

MAISON DE LA S.M.F.  
Société Mathématique de France  
B.P. 67 13274  
Marseille Cedex 9, France

GAUTHIER-VILLARS  
Centrale des Revues,  
11, rue Gossin, 92543  
Montrouge Cedex, France

OFFILIB  
48, rue Gay-Lussac,  
75240 Paris Cedex 05, France

## Tarifs 1995

Les prix sont donnés TTC.

Abonnement  
910 FF (Europe)  
960 FF (hors Europe)

Vente au numéro  
Bulletin : 180 FF  
Mémoire n° 61 : 120 FF

Des conditions spéciales sont accordées aux membres de la SMF.

## Secrétariat

Secrétariat Technique de la Rédaction et Administration : Nathalie Christiaën

Secrétariat Technique de Rédaction : Raymond Séroul

## Copyright

"Reproduction in whole or in part without the permission of the author or his representative is prohibited (law of March 11, 1957, Article 40, line 1). Such reproduction by whatever means, constitutes an infringement forbidden by Article 425 and those following it, of the Penal Code. The law of March 11, 1957, lines 2 and 3 of Article 41, authorizes only those copies or reproductions made for the purposes of an example or illustration." "Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants-droits ou ayants-cause est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1 de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées l'usage privé du copiste et non destinées une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration." The appearance of the code at the bottom of the first page of an article on this journal indicates the copyright owner's consent that copies of the article may be made for personal or internal use of specific clients. This consent is given on the condition, however, that the copier pay the stated per - copy fee through the Copyright Clearance Center, Inc., Operations Center, 21 Congress St., Salem, Mass. 01970, U.S.A. for copying beyond that permitted by sections 107 or 108 of the U.S. Copyright Law. This consent does not extend to other kinds of copying, such as copying for general distribution, for advertising or promotional purpose for creating new collective works, or for resale.

© Société Mathématique de France 1995

Directeur de la Publication : C. Houzel

Couverture : Armelle Stoskopf



